

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES ILLUSTRÉ.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,
par livraison de 16 pages.

Pour Abonnement : six Mois, \$1.00 ; un An, \$2.00.
Bureaux à Montréal : 10, Rue St. Vincent.

SOMMAIRE.—A nos abonnés.—Avis de la direction.—Chronique.—Mort de M. le Protonotaire Coffin.—Illustrations : Le Gesu et la Banque Molson.—Ste. Anne du Bout de l'Île de Montréal.—Le chemin du bonheur, (suite).—Un succès de larmes, (suite et fin.)

A NOS ABONNES.

A partir du 1^{er} janvier 1866, nous commençons la huitième année de notre existence comme journal, et la première année comme journal *illustré*.

Depuis longtemps vivement sollicités par un grand nombre de nos abonnés à *illustrer* notre Revue, nous avons eu devoir nous rendre à leur désir.

Tout abonnement qui n'est pas refusé à son expédition est considéré comme continuant de plein droit.

Le prix de l'abonnement, à dater du 1^{er} janvier 1866, est de \$2 par an, payable \$1 dans le mois de janvier et \$1 dans le courant de juillet.

Avis de la Direction.

⚡ Nous adressons encore aujourd'hui le présent numéro de *l'Echo* à tous nos abonnés ; mais nous les prévenons que ce sera le dernier que recevront ceux qui n'auront pas acquitté le montant de la souscription pour les années passées. C'est notre dernier appel. S'il ne réussit pas, nous serons forcés, bien à regret, de mettre les comptes entre les mains d'un avocat. Nous espérons qu'on nous épargnera ce désagrément. Il nous semble que nous avons été assez généreux envers nos abonnés pour avoir droit d'exiger aujourd'hui rigoureusement la rentrée des arrérages.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.—La nouvelle année.—Rovne de 1865.—Retraite de M. Brown du ministère.—Fin du Jubilé.—Retour de Monseigneur de Montréal.

Le premier devoir de notre chronique aujourd'hui est bien de saluer l'arrivée de la nouvelle année et de consacrer un souvenir à celle qui vient de disparaître. Nous ne serons pas ici un article de fantaisie sur la brièveté du temps qui s'enfuit comme une ombre, comme une vapeur, comme un bruit insaisissable. Ces pensées s'emparent nécessairement de l'esprit le moins philosophique sans qu'on les lui exprime au moment de cette transition inévitable, de ce pas gigantesque vers les limites du temps. Les années sont comme

des jalons que nous dépassons tous, l'un après l'autre, sur la route de l'éternité. Puisse celui que nous venons de toucher n'être le dernier pour aucun de nos lecteurs ; puisse l'abondance de bonnes choses, les nombreux bienfaits, les grâces spéciales que leur apporte à tous 1866, être une ample compensation pour la perte de 1865 !

Si nos souhaits de bonne année sont ainsi limités dans l'expression, ils ne le sont nullement dans notre cœur ; car si nos vœux sont exaucés, le bonheur régnera dans toutes les familles, et avec surabondance dans celles où notre cher *Echo* trouvera un accueil bienveillant.

Maintenant, que nous reste-t-il de 1865 ? un simple souvenir. Quel progrès a fait le monde durant cette année ? Hélas ! un progrès fort douteux, dans notre opinion. Les arts et l'industrie ont été paralysés dans des pays par la guerre, dans d'autres par des révolutions et ailleurs par des épidémies. Les mêmes causes ont nécessairement arrêté le progrès numérique des populations du globe.

Cependant, le Canada a été comparativement épargné. Rien n'est venu faire entrave à nos entreprises, ni guerre, ni révolutions, ni épidémies ; et la récolte a été abondante. Le progrès religieux et moral a été ce qu'on pouvait espérer d'une année jubilaire.

Dans l'ordre politique, le fait le plus saillant de l'année 1865 a été l'adoption par la législature du projet de confédération des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, suivie d'une délégation ministérielle en Angleterre par faire accepter cette mesure par le gouvernement impérial. L'emploi des milices provinciales sur nos frontières, pour prévenir les incursions et les maraudages, prouve que, si nous n'avons pas eu la guerre chez nous, nous avons au moins senti quelques-uns de ses effets. C'est ainsi, par exemple, que nos cours de justice ont été saisis, du commencement de l'année jusqu'à la fin, de causes provenant d'actes des belligérants nos voisins. Cette nécessité de garder nos frontières a fait concevoir à nos législateurs que, pour résister aux attaques de l'ennemi, il faut être